



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37745

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée proposée et de manière subséquente au problème de l'enseignement du latin et du grec. Spécifiquement, la réduction des horaires, néfaste aux options, pénaliserait les jeunes élèves lorrains, le plus souvent d'origine modeste, alors que d'autres élèves, plus fortunés, iraient chercher dans le privé le complément d'enseignement nécessaire. Alors que beaucoup d'élèves sont encore désireux de suivre l'enseignement de ces langues, il lui demande ce qu'il envisage de faire pour assurer une égalité pour tous dans l'apprentissage des langues mortes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37745

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10831

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6172